

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 21 juin 2011
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la	ville de Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Josef Hüsler, maire de la	ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
Mme	Micheline Cournoyer, représentante de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pepin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville, également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur-général et secrétaire-trésorier, Francis Dorion, directeur-général-adjoint, et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 17 mai 2011
4. Présentation du nouveau directeur du poste de la S.Q. de Brome-Missisquoi, le Capitaine Robert Léveillé
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Fonds Jeunes Promoteurs
 - 5.2. Fonds « C » Desjardins
 - 5.3. Fonds FLI et FLS
 - 5.4. Formations individuelles en gestion administrative – comptabilité
 - 5.5. Fonds d'économie sociale
 - 5.6. Fonds FSTD
 - 5.7. Fonds FAMM
 - 5.8. Inventaire industriel
6. Rapport du comité consultatif agricole du 15 juin :
7. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 15 juin :
 - 7.1. Suivi des rencontres de négociation avec la CPTAQ les 2 et 3 juin 2011
 - 7.2. Demande d'exclusion- Notre-Dame-de-Stanbridge
 - 7.3. Résolution d'appui aux unions municipales concernant l'avant-projet de loi L.A.U.
 - 7.4. Avis de motion et adoption du projet de règlement 08-0611 modifiant le SAD
 - 7.5. Certificat de conformité :
 - 7.5.1. Règlement 381 de la ville de Farnham
 - 7.5.2. Règlement 380 de la ville de Farnham
 - 7.5.3. Règlement 382 de la ville de Farnham
 - 7.5.4. Règlement 2011-02-325 de Sainte-Sabine
 - 7.5.5. Règlement 353-11 de la municipalité de Notre-Dame
 - 7.5.6. Règlement 351-11 de la municipalité de Notre-Dame
 - 7.5.7. Règlement 352-11 de la municipalité de Notre-Dame
 - 7.6. Cotisation de membre : Fondation Villes et villages d'art et de patrimoine
8. Autorisation pour l'octroi d'un mandat à BMI pour une étude hydraulique à Bedford

9. Obtention de la subvention pour le Projet de guide terrain et de formations sur le contrôle de l'érosion pour les employés de voirie et entrepreneurs
10. Rapport du comité de transport du 9 juin:
 - 10.1. Formation d'un comité technique pour le projet famille-transport
 - 10.2. Rencontre des usagers : 23 septembre 13 h
 - 10.3. Embauche d'un étudiant à titre de commis de bureau au service de transport
11. Rapport du comité de sécurité publique du 16 juin :
 - 11.1. Rapport des activités (documents joints), du PARL et des effectifs des derniers mois
12. Rapport du comité des relations avec les institutions publiques du 21 juin:
 - 12.1. Retour sur la rencontre avec les représentants de la Commission scolaire Val-des-Cerfs
13. Rapport du comité régional du Pacte Rural du 8 juin :
 - 13.1. Recommandations des projets FDR
 - 13.2. Planification stratégique touristique de Lac-Brome - demande d'aide financière
14. Rapport du comité administratif du 8 juin :
 - 14.1. Travaux d'agrandissement : suivi et plantation d'arbres sur la propriété ouest
 - 14.2. Signature des contrats notariés pour l'achat des parcelles de terrain pour le stationnement
 - 14.3. Mise à jour des orientations et du fonctionnement de la MRC :
 - 14.3.1. Services professionnels du PIQM – volet 3
 - 14.3.2. Autres recommandations sur le fonctionnement de la MRC
 - 14.4. Lignes directrices pour encadrer l'élaboration du budget 2012 du CLD
 - 14.5. Recommandation des projets à financer par le Fonds de développement régional de la CRÉ
 - 14.6. Suivi du dossier Internet Haute-Vitesse et mandat pour une étude de couverture
 - 14.7. Demande de délégation de compétences pour un appel de proposition pour l'internet haute vitesse en milieu rural
15. Internet Haute-Vitesse :
 - 15.1. Rapport de la réunion du 10 juin avec le MAMROT et les fournisseurs
 - 15.2. Calendrier de réalisation
 - 15.3. Autorisation de procéder à un appel de propositions
16. Demande de procéder en huis clos : Suivi du dossier de médiation avec St-Alexandre et convention de confidentialité
17. Reprise de la séance publique
18. Demande d'intervention de la Commission municipale concernant le partage des droits sur les carrières et sablières avec les municipalités limitrophes
19. Jeunes en Mouvement Brome-Missisquoi :
 - 19.1. Octroi de l'aide financière de *Québec en Forme* pour 2011-2012
 - 19.2. Invitation au colloque en septembre
20. Versement de l'aide financière 2011 à la Maison régionale du Tourisme des Cantons de l'Est
21. Rapport de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes le 9 juin et autorisation pour effectuer le paiement des taxes et frais du protonotaire
22. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour juin/juillet/août
23. Correspondance
24. Questions diverses :
25. Deuxième période de questions du public
26. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
 APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
 ET RÉSOLU :**

208-0611

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2011

IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :

209-0611

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 mai 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
SUBVENTION VIA LE FONDS DU MAMROT –
ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'AÉROPORT
RÉGIONAL DES CANTONS DE L'EST À BROMONT

210-0611

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : « Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de développement pour l'aéroport régional des Cantons de l'Est à Bromont » s'insère dans la Priorité 7.4 du Plan stratégique de développement et de diversification économique « Concerner les différents pôles de développement de la région afin d'y développer des spécificités qui leur sont propres » ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à favoriser le développement de l'aéroport régional dont les retombées auront un impact économique majeur sur toute la région de Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 35 000 \$ comprenant les honoraires de consultant, la refonte du site web, une nouvelle brochure promotionnelle, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :

D'utiliser le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté), jusqu'à concurrence de 12 500 \$ pour permettre l'embauche d'un consultant pour l'élaboration d'une stratégie de développement pour l'aéroport régional des Cantons de l'Est à Bromont.

ADOPTÉ

PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
SUBVENTION VIA LE FONDS DU MAMROT –
ÉTUDE SUR LES PRODUITS POTENTIELS D'APPELLATION RÉSERVÉE DANS
BROME-MISSISQUOI

211-0611

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : « Étude sur les produits potentiels d'appellation réservée dans Brome-Missisquoi » s'insère dans la Priorité 3.6 du Plan stratégique de développement et de diversification économique « Appuyer la consolidation des entreprises agroalimentaires de la MRC » ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à documenter le potentiel des ressources et du savoir-faire agroalimentaire de Brome-Missisquoi pouvant faire l'objet d'une démarche d'appellation réservée.

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est d'environ 5 000 \$ (honoraires de consultant, chaire de recherche, communications).

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

D'utiliser le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté), jusqu'à concurrence de 5 000 \$ pour permettre le financement de cette étude sur les produits potentiels d'appellation réservée dans Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

**PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
SUBVENTION VIA LE FONDS FAMM DU MDEIE - CANARDS DU LAC BROME**

212-0611

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : « Expansion de l'usine de transformation aux Canards du Lac Brome » ; correspond à l'activité – 5.1 du Plan stratégique de développement et de diversification économique « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

CONSIDÉRANT QUE Canards du Lac Brome est une entreprise emblématique de la région qui célébrera son centième anniversaire en 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE Canards du Lac Brome est le plus important employeur agroalimentaire du territoire avec 200 emplois qui seront maintenus et 15 nouveaux qui seront créés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'expansion de l'usine est évalué à 1,3 million de dollars ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide contribuera à l'amélioration de la productivité, à la création de nouveaux marchés et à la diversification de sa production notamment pour le marinage de poitrines de canards, la découpe et l'emballage du lapin, la découpe et l'emballage du foie gras et le conditionnement d'œufs de canes ;

CONSIDÉRANT QUE les retombées économiques sont directes pour la municipalité et les environs ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De soumettre une demande au fonds du MDEIE (Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles), jusqu'à une hauteur maximale de 20 000\$ pour supporter l'entreprise « Canards du Lac-Brome » dans son expansion.

ADOPTÉ

**PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
SUBVENTION VIA LE FONDS FAMM DU MDEIE - SOUDURE BRAULT INC**

213-0611

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'occupation du territoire (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : « Supporter l'entreprise dans sa réorganisation en vue d'assurer sa pérennité » s'insère dans la Priorité 5.1 du Plan stratégique de développement et de diversification économique « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets » ;

CONSIDÉRANT QUE Soudure Brault inc. a été durement touchée par le contexte économique défavorable et a vu sa rentabilité affectée au point de plus être en mesure de rencontrer ses obligations auprès de ses créanciers;

CONSIDÉRANT QUE les créanciers ont accordé un moratoire de remboursement de capital et aussi exigé l'intervention d'un consultant pour poser un diagnostic sur la situation de l'entreprise et pour mettre en place un plan pour redresser la situation;

CONSIDÉRANT QU'UN consultant a été retenu à cet effet et qu'Emploi Québec contribue à défrayer ses honoraires ;

CONSIDÉRANT QUE suite à son diagnostic, le consultant recommande deux nouvelles interventions spécifiques requérant l'expertise de spécialistes externes en commercialisation et en gestion de la valeur ajoutée et que les coûts reliés à ses interventions s'élèvent à 60 400 \$

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la consolidation d'un des plus importants employeurs de Dunham avec ses 30 emplois;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De soumettre une demande au fonds du MDEIE (Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles), jusqu'à une hauteur maximale de 24 160 \$ pour supporter l'entreprise « Soudure Brault inc. » dans sa réorganisation.

ADOPTÉ

**PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :
SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE -
PLAN DE RESTRUCTURATION / PRODUITS FORESTIERS ST-ARMAND**

214-0611

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM) qui est assuré par le Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de financement, à savoir : « Plan de restructuration / Produits forestiers St-Armand » s'insère dans les Priorités 5.1 du Plan stratégique de développement et de diversification économique « Supporter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est déterminant pour la pérennité de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise la consolidation du plus grand employeur de St-Armand avec 45 emplois;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est toujours en opération malgré la crise du secteur forestier ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de diversification de Brome-Missisquoi recommande ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND LEMAIRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De soumettre une demande au fonds du MDEIE (Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles), jusqu'à une hauteur maximale de 20 000 \$, pour le « plan de restructuration / Produits forestiers St-Armand » réparti en 2 phases. La 1^{ère} phase correspond au diagnostic et au plan d'action, et la seconde sera déterminée lors de la phase 1.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD : INVENTAIRE INDUSTRIEL

Madame Pauline Quinlan, présidente du CLD, présente l'inventaire industriel préliminaire de 2011. Bien que les chiffres soient très conservateurs, le tableau illustre le portrait industriel de Brome-Missisquoi. Prochainement, le tableau sera finalisé et comportera plus de détails relativement aux entreprises sollicitées par différente municipalité et le tout sera envoyé à chacune des 21 municipalités. Ces dernières pourront y apporter des correctifs et/ou des commentaires. Cet exercice pourrait également être fait pour l'inventaire touristique de la région de Brome-Missisquoi dès 2011.

DEMANDE D'EXCLUSION : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

215-0611

CONSIDÉRANT que l'exclusion des parties de lots P-806, P-806-1, P-805 et P-804 de la zone agricole permettrait de régulariser la situation, car seuls les arrières lots sont situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'environ 66 % des lots sont situés dans un périmètre urbain multifonctionnel tel qu'identifié au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que les lots sont déjà utilisés à des fins non agricoles soient résidentielles et/ou commerciales, à l'exception du terrain vacant;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité du secteur ne sera pas affectée;

CONSIDÉRANT que les lots visés par l'exclusion sont desservis par le réseau d'égouts municipal;

CONSIDÉRANT que les terrains à exclure n'apportent pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles situées à proximité, car les résidences sont déjà situées dans le périmètre urbain actuel et que l'installation d'élevage la plus près est située à plus d'un kilomètre;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU

D'appuyer ladite demande d'exclusion de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge afin d'exclure de la zone agricole une superficie de 7 888,75 mètres carrés des parties de lots P-806, P-806-1, P-805 et P-804 et qu'advenant le cas où la CPTAQ accepte la demande d'exclusion de la zone agricole, la MRC s'engage à modifier son schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement afin de refléter cette exclusion.

ADOPTÉ

APPUI AUX UNIONS MUNICIPALES CONCERNANT L'AVANT-PROJET DE LA L.A.D.T.U.

216-0611

IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU

D'appuyer unanimement les recommandations soutenues par les deux unions municipales relativement à *l'avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*.

Le conseil de la MRC est d'avis que la modernisation de cet avant-projet de loi doit :

- réaffirmer clairement que l'aménagement du territoire est un acte politique et qu'il relève de la mission fondamentale du gouvernement, de la MRC et de la municipalité locale;
- accorder une plus grande autonomie et une plus grande discrétion à la MRC et à la municipalité locale;
- renforcer la MRC dans ses compétences en matière d'aménagement et de développement du territoire;
- alléger l'examen de conformité des schémas d'aménagement et de développement aux orientations gouvernementales.

De plus, le conseil exprime son inquiétude quant à l'orientation que semble prendre l'avant-projet de loi. Entre autres, la MRC requiert du Ministre des Affaires municipales,

des Régions et de l'Occupation du territoire d'énoncer clairement et de limiter la portée des orientations gouvernementales afin qu'elles soient de nature générale et permettent une plus grande autonomie municipale en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Le conseil de la MRC souhaite aussi que le gouvernement donne aux MRC et aux municipalités locales plus de latitude pour aménager le territoire agricole afin de leur permettre de contribuer plus efficacement au développement durable de l'agriculture et à la vitalité des communautés rurales.

Enfin, il est résolu d'acheminer la présente à l'ensemble des MRC du Québec, aux deux unions municipales et au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par Claude Dubois, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 08-0611 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement afin d'y intégrer, dans un premier temps, la création d'une nouvelle grande affectation *Villégiature intensive* dans la municipalité de Bolton-Ouest et dans un second temps, ajouter des dispositions et des critères d'aménagement afin d'encadrer les activités, usages et constructions à l'intérieur des zones paysagères d'intérêt régional.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 08-0611 MODIFIANT LE SAD ET
DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE**

217-0611

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que ladite demande concerne, dans un premier temps, la création d'une nouvelle grande affectation *Villégiature intensive* dans la municipalité de Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle grande affectation vise principalement à pallier l'absence de périmètre urbain dans la municipalité de Bolton-Ouest ;

CONSIDÉRANT que ladite demande concerne, dans un deuxième temps, l'ajout de dispositions et de critères d'aménagement afin d'encadrer les activités, usages et constructions à l'intérieur des zones paysagères d'intérêt régional telles qu'identifiées en annexe du présent projet de règlement ;

CONSIDÉRANT que la MRC est en processus de révision de l'ensemble de ses grandes affectations du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU**

D'adopter le projet de règlement 08-0611 modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement, tel que présenté séance tenante.

De demander, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement audit projet de règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 381 DE LA VILLE DE FARNHAM

218-0611

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 14 juin 2011 son règlement numéro 381;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à modifier la section 4 concernant les dispositions relatives aux bâtiments temporaires et accessoires.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 381 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 380 DE LA VILLE DE FARNHAM

219-0611

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 20 mai 2011 son règlement numéro 380;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise la refonte du règlement sur l'émission des permis et des certificats :

- Dispositions encadrant les permis de lotissement ;
- Dispositions encadrant les permis de construction ;
- Dispositions encadrant les conditions d'émission des permis de construction ;
- Dispositions encadrant les certificats d'autorisation ;
- Dispositions sur les tarifs des permis et certificats.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 380 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 382 DE LA VILLE DE FARNHAM

220-0611

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 14 juin 2011 le règlement numéro 382;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à modifier la section 8 concernant les dispositions relatives à l'affichage.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 382 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 2011-02-325 DE SAINTE-SABINE

221-0611

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 8 juin 2011 son règlement numéro 2011-02-325;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 2007-07-291 vise à :

- Ajouter l'usage C4-1 (services aux véhicules légers) à la grille des usages et des normes pour la zone MIX-01.
- Remplacer l'article 80 afin d'autoriser l'usage accessoire entrepôt, et ce, à certaines conditions.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS**

ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement 2011-02-325 de la municipalité de Sainte-Sabine conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 353-11 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

222-0611

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 2 juin 2011 son règlement numéro 353-11;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 315-08 vise à :

- Préciser les usages accessoires autorisés dans la zone R5 ;
- Ajouter des notes de référence à la grille des usages et normes pour la zone R5 : assujettie au PIIA et dispositions pour usages accessoires.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 353-11 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 351-11 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

223-0611

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 2 juin 2011 son règlement numéro 351-11;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de l'adoption du règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale ayant des

- (i) dispositions applicables à la zone R5; et
- (ii) des objectifs et critères d'implantation et d'intégration visant le lotissement, l'implantation des constructions, le gabarit et la hauteur des bâtiments, l'architecture, l'aménagement paysager du domaine public et privé.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHELINE COURNOYER
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 351-11 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 352-11 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

224-0611

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 2 juin 2011 son règlement numéro 352-11;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de l'adoption du règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux ayant des dispositions s'appliquant à l'ensemble de la municipalité afin que la municipalité puisse conclure une entente avec un promoteur pour la réalisation de travaux municipaux (ex : ouverture de rues, réseaux égout, aménagement de parcs, etc.).

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE**

**APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 352-11 de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

ADHÉSION À FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

225-0611

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De déboursier une somme de 200 \$ afin d'adhérer et de soutenir les projets de la Fondation villes et villages d'art et de patrimoine et avoir accès à la boîte d'outils développée sur leur plateforme web.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT À BMI POUR UNE ÉTUDE
HYDRAULIQUE À LA VILLE DE BEDFORD**

226-0611

CONSIDÉRANT que le 28 avril 2011, suite au débordement du ruisseau Coslett dans le secteur des rues Cyr et du Pont, la ville de Bedford a dû mettre en place des mesures d'urgence pour venir en aide à ses citoyens;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 7 juin 2011 entre des dirigeants municipaux de la ville de Bedford, monsieur Simon Lajeunesse de la MRC et monsieur Lucien Méthé de BMI Experts Conseils inc.;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-06-126 adoptée par la ville de Bedford le 7 juin dernier, demandant à la MRC d'analyser et d'étudier la problématique du débordement du ruisseau Coslett dans le secteur de Bedford et d'évaluer les pistes de solution pour régler définitivement le problème de débordement de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT que par le biais de ladite résolution numéro 11-06-126, la ville de Bedford permet qu'une somme maximale de 10 000 \$ soit engagée pour cette étude;

CONSIDÉRANT que la MRC a la compétence exclusive relativement à tout cours d'eau, le tout conformément à la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat à monsieur Lucien Méthé de BMI Experts Conseils inc. pour effectuer une étude hydraulique relativement au ruisseau Coslett dans la zone urbaine, la ville de Bedford, le tout en respectant l'enveloppe budgétaire de la ville de Bedford. D'autoriser la signature de tout document pertinent en l'espèce par monsieur Robert Desmarais, directeur général, et monsieur Arthur Fauteux, préfet, au nom et pour le compte de la MRC.

Suivant, les conclusions de l'étude hydraulique, les solutions seront présentées à la ville de Bedford. Néanmoins, en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC devra réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau, parce qu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens.

ADOPTÉ

**SUBVENTION POUR LE PROJET DE GUIDE DE TERRAIN ET DE FORMATION SUR
LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION**

Le Conseil est informé que la MRC a obtenu une aide financière de l'ordre de 39 860 \$ de la part de la CRÉ Montérégie Est pour mettre en œuvre le guide de terrain et de formation sur le contrôle de l'érosion pour les employés de voirie et entrepreneurs.

**TRANSPORT COLLECTIF : CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL POUR LE
PROJET FAMILLE-TRANSPORT**

227-0611

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

De former un comité de travail chargé du projet famille-transport composé d'un représentant des organismes de la MRC Brome-Missisquoi, de la CRÉ Montérégie Est, du MTQ, du CSSS La Pommeraie, du CAR et d'un responsable du transport d'une commission scolaire desservant le territoire de Brome-Missisquoi. Si nécessaire, ce comité pourrait être élargi en fonction des besoins. Le comité de travail aurait principalement comme objectif de faire des recommandations sur le développement du transport collectif des personnes et de concevoir un plan d'action.

ADOPTÉ

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT – SERVICE DE TRANSPORT

228-0611

CONSIDÉRANT l'accumulation de travail en raison des vacances de l'équipe du service de transport;

CONSIDÉRANT l'approbation de la contribution financière dans le cadre de l'Initiative jeunesse Emplois Été Canada (EÉC) 2011, soit un montant de 1 184 \$ pour une période de 8 semaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ROLAND LEMAIRE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'embauche de madame Soledad Gnocchini à titre de commis de bureau au service de transport pour une période de 8 semaines, soit du 27 juin 2011 au 19 août. La rémunération est fixée à 10,00 \$ de l'heure et la durée de la semaine de travail, à 35 heures. Les avantages sociaux seront appliqués conformément à la législation en vigueur.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

FÉLICITATIONS AU LIEUTENANT SYLVAIN ARÈS

229-0611

CONDISÉRANT que le Commandant du district de l'Estrie, monsieur Sylvain Caron, a affecté le lieutenant Sylvain Arès à de nouvelles fonctions à compter du 11 juillet prochain, soit la direction du poste autoroutier de l'Estrie situé à Sherbrooke;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter chaleureusement le lieutenant Sylvain Arès pour son excellent travail à titre d'adjoint au capitaine Jean Beaudoin, puis à titre de directeur intérimaire du poste de Brome-Missisquoi durant la dernière année.

ADOPTÉ

**RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION
SCOLAIRE VAL-DES-CERFS**

Le Conseil est informé de la rencontre qui a eu lieu entre certains représentants du comité des relations avec les institutions publiques et les représentants de la commission scolaire Val-des-Cerfs le 2 juin dernier. La Commission scolaire souhaite développer une relation de partenariat avec le secteur municipal notamment, elle désire promouvoir un dialogue afin d'être à l'écoute des besoins des divers milieux.

RECOMMANDATION DES PROJETS FDR AU CA DE LA CRÉ

230-0611

CONSIDÉRANT que sept projets ont été évalués comme admissibles par la CRÉ;

CONSIDÉRANT que les organismes demandent un total de 255 607 \$ au Fonds;

CONSIDÉRANT que le montant disponible au FDR pour Brome-Missisquoi est de 82 266 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

De recommander au Conseil d'administration de la CRÉ Montérégie Est de financer les projets suivants par son Fonds de développement régional :

Organisme	Projet	Montant recommandé	Motifs de la recommandation
MRC Brome-Missisquoi	Plan stratégique pour des sentiers multifonctionnels	15 000 \$	<ul style="list-style-type: none">• Projet structurant• Projet qui maximise les impacts dans le milieu
Carrefour jeunesse-emploi des Cantons de l'Est	Commun'école	10 000 \$	<ul style="list-style-type: none">• Projet qui répond à une problématique identifiée dans le milieu
Corporation de développement économique de Sutton	Démarrage de la coopérative de solidarité - Sutton en Haut	15 000 \$	<ul style="list-style-type: none">• Projet avec une forte pérennité qui contribue à l'offre touristique 4 saisons dans la MRC• Emplois créés
Tourisme Cantons-de-l'Est	Circuit Gourmand	10 000 \$	<ul style="list-style-type: none">• Projet structurant
Centre d'Action bénévole de Cowansville	Élaboration d'un service alimentaire communautaire	32 266 \$	<ul style="list-style-type: none">• Projet qui répond à une problématique du milieu

Que la balance de la subvention nécessaire à la réalisation du « Plan stratégique pour des sentiers multifonctionnels » de la MRC, soit 30 000 \$, provienne de l'enveloppe régionale 2012 du Fonds du Pacte rural.

ADOPTÉ

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE TOURISTIQUE DE LAC-BROME :
AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL**

231-0611

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a déposé une demande d'aide financière de 10 000 \$ au Pacte rural pour l'élaboration d'une planification stratégique pour leur développement touristique;

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome investira 20 000 \$ en argent à l'élaboration de ce plan touristique;

CONSIDÉRANT qu'il reste 10 000 \$ du montant réservé du Pacte rural pour l'élaboration de plans stratégiques.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la ville de Lac-Brome pour l'élaboration d'une planification stratégique touristique conditionnellement à l'obtention d'une résolution de leur part attestant d'une contribution de 20 000 \$ audit plan.

ADOPTÉ

NOUVELLE ÉTUDE DE COUVERTURE POUR L'INTERNET HAUTE VITESSE

232-0611

CONSIDÉRANT que le projet d'Internet haute vitesse tel que déposé au Programme communautés rurales branchées n'a pas été accepté;

CONSIDÉRANT que l'étude de couverture initiale ne tenait pas compte de la présence des fournisseurs d'Internet sans fil sur le terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a toujours absence d'un service Internet haute vitesse dans des secteurs de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la MRC et le MAMROT ne sont présentement pas en mesure d'identifier les secteurs non desservis du territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'identifier les zones non desservies avant de procéder à un nouvel appel de propositions.

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une offre de services de Yuvo inc., une firme d'ingénierie aucunement associée à un fournisseur d'internet ou d'équipements.

CONSIDÉRANT que le MAMROT rembourse les 2/3 des dépenses admissibles des études dans le cadre du Programme communautés rurales branchées si le projet est déposé au programme dans un délai de 18 mois suivant la fin de l'étude.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU :**

D'octroyer à Yuvo inc. le mandat pour une étude de couverture d'Internet haute vitesse qui tiendra compte du signal sans fil sur le territoire (sauf le signal HSPA, lequel n'est pas admissible selon les critères préétablis par le MAMROT) afin d'identifier les zones non desservies, au montant de 24 266,03 \$ (taxes incluses) et de déboursier ledit montant à partir du Fonds régional du Pacte rural.

ADOPTÉ

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT – RAPPORT SUR L'AVANCEMENT

Le Conseil est informé que lors de la dernière réunion de chantier, il y a environ un mois, un différend est survenu entre l'entrepreneur et l'ingénieur relativement à la plantation de certains végétaux créant ainsi un délai sur le calendrier des travaux. De plus, suivant les fortes pluies survenues au printemps, l'entrepreneur devra corriger les problèmes d'érosion du talus arrière du stationnement vert.

PLANTATION D'ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ OUEST

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC à installer une haie d'arbres du côté ouest et le délai relativement aux travaux de paysagement;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé à l'ouest du stationnement vert de la MRC a offert aux représentants de la MRC de prendre en charge l'achat, la plantation ainsi que les garanties reliées à la plantation d'arbres à la condition d'obtenir, de la part de la MRC, un montant de 1 500 \$ pour les préjudices causés.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De payer un montant forfaitaire de 1 500 \$ à Monsieur Rosaire Raymond afin qu'il puisse, personnellement, acheter, planter et prendre en charge la garantie relativement à la plantation d'arbres.

ADOPTÉ

MISE À JOUR DES ORIENTATIONS ET DU FONCTIONNEMENT DE LA MRC : SERVICES PROFESSIONNELS DU PIQM-VOLET 3

Monsieur Desmarais présente le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet 3 au Conseil, lequel programme s'adresse uniquement aux MRC pour engager des ressources techniques en matière d'infrastructure pour le compte des municipalités locales. Suivant la présentation, les maires échangent leurs commentaires et il est convenu d'acheminer à toutes les municipalités la présentation PowerPoint afin que les maires et les conseillers puissent évaluer le programme. La MRC demandera l'intérêt des municipalités à adhérer au programme et ce sujet sera abordé de nouveau lors de la prochaine séance du Conseil, le 16 août.

POUR L'ÉLECTION DE TOUT COMITÉ, CHAQUE MAIRE AURA UNE VOIX

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

233-0611

234-0611

Que, lors de la tenue des élections des représentants et des comités de la MRC en décembre prochain, chaque maire disposera d'une seule voix.

ADOPTÉ

**LIGNES DIRECTRICES POUR ENCADRER L'ÉLABORATION DU
BUDGET 2012 DU CLD**

235-0611

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU**

- D'informer le C.A. du CLD de limiter l'augmentation des quotes-parts 2012 à l'IPC du Québec d'avril à avril, soit à 3,2%. Ceci représenterait une augmentation du budget de fonctionnement du CLD d'environ 2 % en 2012, par rapport au budget 2011.
- De lui demander d'accorder les ressources financières suffisantes aux trois axes de développement suivants en accordant la priorité à la création d'emplois:
 1. Le développement industriel
 2. Le développement touristique
 3. Le développement agro alimentaire.
- De lui demander que l'éventuel surplus 2011 devra être réservé à des projets spéciaux ayant cours durant l'année 2012.
- Enfin, de lui demander de remettre à la MRC ses orientations budgétaires 2012 pour le 1^{er} septembre prochain.

ADOPTÉ

**DEMANDE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES POUR UN APPEL DE
PROPOSITION POUR L'INTERNET HAUTE VITESSE EN MILIEU RURAL**

236-0611

CONSIDÉRANT qu'il existe des secteurs du territoire de la MRC Brome-Missisquoi qui sont mal ou pas desservis par un réseau Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et entreprises du territoire concerné ont manifesté un intérêt marqué à être desservis par le réseau Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que le programme Communautés rurales branchées permet aussi à l'entreprise privée de postuler pour la dispense du service via un appel de proposition tenu par la MRC;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, le MAMROT doit au préalable déléguer les pouvoirs nécessaires à la MRC pour procéder à un appel de propositions public.

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RÉSOLU QUE**

De demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de déléguer à la MRC Brome-Missisquoi le ou les pouvoirs nécessaires à rendre possible la tenue d'un appel de propositions public dans le cadre du programme Communautés rurales branchées et d'autoriser le directeur général à signer, au nom et pour le compte de la MRC, tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ

**INTERNET HAUTE VITESSE : RAPPORT DE LA RÉUNION DU 10 JUIN AVEC LE
MAMROT ET LES FOURNISSEURS**

Le Conseil est informé que le 10 juin dernier, une séance d'information a eu lieu entre les représentants de la MRC, le MAMROT, les fournisseurs locaux ainsi que la compagnie ayant été mandatée pour effectuer l'étude de couverture du territoire. Le MAMROT a présenté le programme de subvention ainsi que tous les critères d'admissibilité et les participants se sont entendus sur le calendrier et les principales modalités de l'appel de propositions.

**PROJET D'INTERNET HAUTE-VITESSE : AUTORISATION DE PROCÉDER À UN
APPEL DE PROPOSITIONS PUBLIC**

237-0611

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis de l'avant le programme *Communautés rurales branchées* afin de favoriser l'accès aux municipalités relativement au branchement Internet haute-vitesse le 17 mai 2010;

CONSIDÉRANT que cette démarche permet à la MRC de (i) lancer un appel de propositions public aux entreprises privées (ii) d'évaluer les propositions de projets déposées et (iii) de soumettre une recommandation au MAMROT afin que ce dernier puisse sélectionner et financer directement l'entreprise privée pour desservir le territoire;

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2010, dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*, la MRC a fait parvenir une demande d'aide financière au MAMROT pour la réalisation d'un projet de déploiement d'internet haute vitesse sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le 5 mai 2011, le MAMROT a informé la MRC, qu'après vérification auprès des petits fournisseurs desservant le territoire de Brome-Missisquoi, le Ministère est d'avis que celles-ci sont en mesure d'offrir un service Internet haute vitesse répondant aux critères du programme. Conséquemment, la demande déposée par la MRC afin de desservir son territoire est rejetée;

CONSIDÉRANT que malgré le refus du MAMROT de donner suite à la demande déposée par la MRC, il indique qu'il y a toujours des parties de territoire non desservies et que ces dernières pourraient être recevables pour une subvention du Ministère;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des maires souhaite refaire un appel de propositions public pour les parties du territoire non encore desservies;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De lancer un appel de propositions public, le ou vers le 4 août 2011, pour les parties du territoire de Brome-Missisquoi non encore desservies par Internet haute-vitesse, conformément aux règles établies par le MAMROT.

Que les propositions relativement au présent projet soient déposées au plus tard le 11 octobre 2011 à 11 h au centre administratif de la MRC, afin que le comité d'évaluation puisse les évaluer dans le but de formuler une recommandation au conseil des maires le 18 octobre 2011.

ADOPTÉ

DEMANDE DE PROCÉDER EN HUIS CLOS

238-0611

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De procéder en huis clos afin d'aborder le point concernant le dossier de médiation avec St-Alexandre.

ADOPTÉ

REPRISE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

239-0611

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

De reprendre la séance publique et d'aborder le prochain point à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

DEMANDE D'INTERVENTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT LE PARTAGE DES DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES AVEC CERTAINES MUNICIPALITÉS LIMITOPHES

240-0611

CONSIDÉRANT l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité ayant compétence en matière de perception de droits relativement aux carrières et sablières peut saisir la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec peut uniquement statuer sur les sommes perçues depuis la date à laquelle la Commission a été saisie d'une telle demande;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

De demander l'intervention de la Commission municipale du Québec relativement au partage des droits provenant de carrières et sablières avec les six (6) municipalités limitrophes énumérées ci-dessous afin de geler dans le temps la date à partir de laquelle une réclamation peut être faite à l'égard du partage des droits provenant des carrières et sablières.

Municipalités limitrophes visées par la présente demande d'intervention :

- Saint-Alexandre
- Sainte-Brigide d'Iberville
- Ange-Gardien
- Saint-Césaire
- St-Alphonse-de-Granby
- Granby

D'acheminer la présente à la Commission municipale du Québec et aux six (6) municipalités limitrophes visées en leur demandant de nous faire connaître, d'ici au 30 septembre, leurs intentions quant à notre demande de partage des droits des carrières et sablières.

ADOPTÉ

**JEUNES EN MOUVEMENT BROME-MISSISQUOI : OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE
DE QUÉBEC EN FORME POUR 2011-2012**

Le Conseil est informé que Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi a obtenu une subvention de 215 000 \$ de l'organisme Québec en forme pour l'année 2011-2012.

**VERSEMENT DE L'AIDE 2011 À LA
MAISON RÉGIONALE DU TOURISME DES CANTONS DE L'EST**

241-0611

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GILLES DECELLES
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement d'une somme de 25 000 \$ à titre d'aide financière inconditionnelle pour l'année 2011 à la Maison régionale du tourisme des Cantons de l'Est, tel que prévu au budget.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**AUTORISATION POUR LE VERSEMENT DES TAXES ET FRAIS DU
PROTONOTAIRE SUIVANT LA VENTE POUR TAXES 2011**

242-0611

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR PIERRE PELLANT
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement des sommes décrites ci-dessous, suivant la vente pour taxes 2011 tenue le 9 juin dernier, le tout, conformément à la Loi :

Protonotaire	143 961,67 \$
Commission scolaire Eastern Township	8 543,33 \$
Commission scolaire Val-des-Cerfs	5 083,11 \$
Brigham	8 263,39 \$
St-Pierre-de-Véronne à Pike-River	7 902,95 \$
Sutton	36 360,92 \$

ADOPTÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

243-0611

IL EST PROPOSÉ GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.